

**Procès-verbal sommaire**  
**Séance du conseil municipal du 17 décembre 2015**

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Sont présents :

Mmes & MM. les adjoints : Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Yves MAURER, Corinne STIMPFLING & Francis CARNET.

Mmes & MM. les conseillers municipaux : Maryvonne THUET, Edith BIXEL, Pierre STOFFELBACH, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Aimée KOERBER, Christian HOLTZHEYER, Olivier GLORIAN, Maryline BERTRAND, Audrey GOEPFERT, Christophe SCHLICHT, Sophie GRIENENBERGER, Yolande WINTZERITH, Dominique ZIMMER, Philippe PETER & Fabien HENGY.

Absents excusés :

M. Jean-Marie HUEBER qui a donné procuration à M. Yves MAURER,  
M. Alain MULLER qui a donné procuration à M. Pierre STOFFELBACH,  
M. Sébastien BURGOS qui a donné procuration à M. Francis CARNET,  
Melle Johanna HEMMERLIN qui a donné procuration à M. Lucien GASSER.

Le Maire ouvre la séance et il est procédé à l'appel des membres présents qui sont au nombre de :

- 22 à partir de 19 h,
- 23 à partir de 19 h 30 après l'arrivée de Mme Audrey GOEPFERT qui a donné procuration à Mme Corinne STIMPFLING.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015.

3. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 5 procurations) et 4 abstentions, autorise le Maire à la régularisation d'écritures comptables à insérer dans une décision modificative N° 2 au budget primitif 2015 de la commune et approuve l'amortissement des aides allouées dans le cadre de la construction de logements sociaux sur une période de 10 ans.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative N° 1 au budget ZAE 2015.

5. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 5 procurations) et 4 contre, décide de déclasser les terrains d'assise du stade et que la désaffectation de ces terrains intervienne ultérieurement, à savoir au plus tard le 31 mars 2018 ou dès que la nouvelle plaine sportive sera opérationnelle afin qu'ils puissent continuer à être mis à disposition de l'ASB jusqu'à ce terme, confirme l'échange sans soulte entre la société IMMOPRO et la commune selon les modalités décrites et prend note que 1000 m<sup>2</sup> seront détachés de la parcelle N° 31 en section 33 d'une superficie de 16.194 m<sup>2</sup> puis rétrocédés gratuitement par la société IMMOPRO à la commune ultérieurement dans un acte séparé.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de mise à disposition d'un chemin rural entre la commune et la communauté de communes des trois frontières en vue de la création d'une piste cyclable en direction de Michelbach le Bas.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion à la plateforme de mutualisation et de valorisation financière des Certificats d'Economies d'Energie mise en place par le Département du Haut-Rhin.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du règlement intérieur de l'ALSH « Les Mikados ».

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le nouveau règlement intérieur de la section animation jeunesse ainsi que le projet pédagogique du séjour d'initiation au ski prévu au cours de l'hiver 2016.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de M. Philippe PETER directement concerné en tant que trésorier de l'AFAPEI, approuve l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations et autres personnes de droit privé.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nouvelle liste des associations bénéficiaires de subventions dans le cadre du régime général d'aide aux associations locales.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte que, depuis l'entrée en vigueur d'un décret du 19 novembre 2007, l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires est cumulable avec les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le transfert de la compétence « création et entretien d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la communauté de communes des trois frontières ainsi que le principe de la gratuité du stationnement des véhicules électriques sur l'ensemble des emplacements de stationnement gérés directement par les communes concernées pendant 2 heures minimum sur une période de 2 ans à compter de l'installation de la borne de recharge.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de M. Philippe PETER directement concerné en tant que trésorier de l'AFAPEI, approuve les dépenses effectuées dans le cadre de la Saint-Nicolas 2015.

15/a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention de 1.000,- € en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Blotzheim.

15/b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de M. Philippe PETER directement concerné en tant que membre de cette association, approuve l'octroi d'une subvention de 1.000,- € en faveur des marcheurs du Schneckenberg de Blotzheim.

15/c. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention de 3.000,- €, à titre exceptionnel pour l'anniversaire de ses 30 ans, en faveur de l'association « Les Blachgixer de Blotzheim ».

16. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le contrat de mixité sociale avec les services de l'Etat afin de définir un cadre opérationnel d'actions à mener en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de logements sociaux.

17. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'indemnisation des agriculteurs faisant partie du plan d'action en matière de rotation des cultures pour l'année culturale 2015-2016, charge le Maire de la signature de tous les contrats individuels et du paiement des montants dus.

18/a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la dénomination de la nouvelle voirie principale desservant l'ancienne friche « France Portes » en « rue des Frères Brehm ».

18/b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la dénomination de la nouvelle voirie perpendiculaire à la rue Charles Wolf en « rue des Frères Callinet ».

19. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de renoncer à la servitude de passage en faveur de la commune grevant une parcelle faisant partie de l'emprise de la voie d'accès à un terrain communal situé rue du Moulin dans le cadre de sa vente par M. André PETER à la société BATIGE.

20. Le conseil municipal prend note des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution reçues du conseil municipal conformément à la délibération N° 6 du 30 mars 2014.

21. Le conseil municipal prend note de la communication du rapport d'activités 2015 de la commission consultative paritaire du CLSH « Les Mikados » conformément à l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal.

22. Le conseil municipal prend note que le rapport annuel du délégataire et le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, le rapport annuel du délégataire en ce qui concerne le transport urbain ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la communauté de communes des trois frontières sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

23. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,  
Jean-Paul MEYER